

Version française ***The English version follows***

En cette période des impôts, les fournisseurs de services fiscaux sont invités à s'inscrire au service téléphonique réservé

L'Agence du revenu du Canada offre aux petits et moyens fournisseurs de services fiscaux à travers le Canada un service téléphonique réservé grâce auquel ils pourront obtenir du soutien technique gratuit, simplement en s'inscrivant à ce service.

Vous êtes un fournisseur de services fiscaux? Vous pouvez communiquer avec des agents expérimentés de la Direction des décisions en impôt de l'Agence qui pourront vous aider à interpréter les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. Après avoir examiné votre problème, les agents étudieront attentivement votre question et vous enverront des renseignements et des conseils utiles, en français ou en anglais. En général, vous recevrez ces renseignements dans les trois jours ouvrables, selon la complexité de la situation.

Même s'ils n'ont pas accès aux dossiers des contribuables, les agents du service téléphonique réservé sont une ressource technique précieuse pour aider les fournisseurs de services à régler les questions d'interprétation des lois fiscales.

Si vous avez 50 associés ou moins et voulez utiliser ce service, remplissez le [formulaire d'inscription](#) et envoyez-le par courriel à dts-str@cra-arc.gc.ca. Vous pouvez aussi consulter la page Web du [service téléphonique réservé](#) pour en savoir plus sur le service, connaître les critères d'admissibilité et voir comment ce service peut vous aider.

Restez branché

Pour recevoir des mises à jour sur ce qu'il y a de nouveau à l'Agence du revenu du Canada (ARC), vous pouvez :

-  Aimez l'ARC sur [Facebook](#)
-  Suivre l'ARC sur Twitter - [@AgenceRevCan](#).
-  Suivre l'ARC sur [LinkedIn](#).
-  Vous abonner à une [liste d'envoi électronique](#) de l'ARC.
-  Ajouter nos [fils RSS](#) à votre lecteur de nouvelles.
-  Regarder nos vidéos sur l'impôt sur [YouTube](#).



English version *** La version française précède***

Income tax service providers – Register for the CRA's Dedicated Telephone Service this tax season

The Canada Revenue Agency (CRA) offers a Dedicated Telephone Service (DTS) for small and medium income tax service providers across Canada. You can get free technical help simply by registering for this service.

The service connects you with experienced CRA officers from the Income Tax Rulings Directorate who will be able to help you interpret the provisions of the Income Tax Act. After reviewing your tax issue, the officers will carefully consider your question and then send you helpful information and guidance. You will generally receive this information within three business days, depending on the complexity of the tax issue. Officers can provide you with information in both English and French.

While the DTS is a valuable technical resource to help resolve your interpretive tax issues, it does not provide access to individual taxpayers' accounts.

If you are interested in using this service and have 50 or fewer partners – you are invited to fill out and send a completed [DTS registration form](#) to dts-str@cra-arc.gc.ca. You can also visit the DTS [web page](#) for further information about the service, including eligibility criteria and more details on how the service can help you.

Stay connected

To receive updates on what is new at the Canada Revenue Agency (CRA), you can:

-  Like the CRA on [Facebook](#)
-  Follow the CRA on Twitter - [@CanRevAgency](#).
-  Follow the CRA on [LinkedIn](#).
-  Subscribe to a CRA [electronic mailing list](#).
-  Add our [RSS feeds](#) to your feed reader.
-  Watch our tax-related videos on [YouTube](#).

